

# La loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République

## Premières applications, interrogations persistantes

8 décembre 2022

Amphithéâtre BISCHOFF, Faculté de droit

14h, Propos introductif, **Vincente Fortier**, UMR DRES

14h15, La multiplication des textes d'application de la loi du 24 août 2021, un inventaire sélectif à la Prévert, **Lauren Bakir**, UMR DRES

14h45, Les statuts des associations à objet culturel devant le Conseil constitutionnel et au-delà ... (QPC du 22 juillet 2022, potentialités de contentieux européens), **Gérard Gonzalez**, Université de Montpellier

15h15, L'entrée en action du juge administratif (« déferé-laïcité », burkini et plus si affinités), **Laurent Eck**, Université de Lyon 3

*Discussion et pause*

16h15-17h45, Table-ronde

Regards croisés des parties prenantes, Animatrice, **Françoise Curtit**, UMR DRES

**Anne-Violaine Hardel**, Directrice du service juridique, Conférence des Evêques de France  
**Philippe Goni**, Avocat au barreau de Paris, **Mohamed Moussaoui**, Président de l'UMF, **Jean-Daniel Roque**, Président de la Commission Droits et liberté religieuse, Fédération Protestante de France.